

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-FABIEN**

À une séance ordinaire des membres du Conseil de la municipalité de Saint-Fabien tenue à la salle municipale, lieu ordinaire des séances du Conseil, lundi le 3 novembre 2014 à 20h00. À laquelle séance étaient présents(es) les conseillers(ères) mesdames Dolorès Bouchard, Suzanne Tremblay et Julie Viel et messieurs Alain Jean, Marius Coté et Dave Pigeon tous formant quorum sous la présidence du maire madame Marnie Perreault.

Était aussi présent monsieur Yves Galbrand Directeur général / secrétaire-trésorier.

9 citoyens et citoyennes assistent à la séance.

MOT DE BIENVENUE

201411-001 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Suzanne Tremblay
appuyé par madame Dolorès Bouchard
et résolu à l'unanimité
que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé tout en laissant l'item « DIVERS » ouvert.

**RAPPORT ANNUEL DU MAIRE
SUR LA SITUATION FINANCIERE DE
LA MUNICIPALITÉ DE ST-FABIEN
3 NOVEMBRE 2014**

Il me fait plaisir, comme maire de la municipalité de St-Fabien, de soumettre à votre attention ce rapport concernant la situation financière de la Municipalité.

Le but de ce rapport consiste à informer les citoyennes et citoyens de St-Fabien de la situation financière de leur Municipalité et ce, au moins quatre semaines avant le dépôt du budget pour adoption, qui est prévu pour le **15 décembre 2014**. Dans cette perspective, je traiterai brièvement de différents points tels que le dernier rapport du vérificateur, les indications préliminaires sur les états financiers de l'exercice en cours, les orientations générales du budget à venir et les indicateurs de gestions.

De plus, en vertu de l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, le présent document doit révéler le traitement des membres du Conseil. Pour 2014, le salaire du maire est de 9 266,36 \$ plus une allocation de dépenses de 4 633,18 \$. Chaque conseillère ou conseiller recevra, en 2014, un traitement de 3 088,79 \$ plus une allocation de dépenses de 1 544,39 \$. Le maire reçoit également une rémunération de la MRC de Rimouski-Neigette qui, pour 2014, était de 3 372,00 \$ incluant une allocation de dépenses de 1 124,00 \$.

LE RAPPORT FINANCIER 2013

Les états financiers de la municipalité de St-Fabien montrent pour l'année 2013, un surplus accumulé de 1 073 414 \$. Le total des revenus pour la même année est de 2 398 649 \$, les dépenses au montant 2 275 554 \$, un montant affecté au fonds des autres activités financières de 256 000 \$ pour un résultat net de 175 082 \$

RECETTES

➤ Taxes.....	1 737 416 \$
➤ Paiement tenant lieu de taxes.....	23 241 \$
➤ Autres recettes de sources locales.....	47 802 \$
➤ Transferts.....	<u>590 190 \$</u>

Total **2 398 649 \$**

DÉPENSES

➤ Administration générale.....	355 814 \$
➤ Sécurité publique.....	242 859 \$
➤ Transport.....	779 730 \$
➤ Hygiène du milieu.....	523 213 \$
➤ Santé et bien être.....	5 569 \$
➤ Urbanisme et mise en valeur du territoire	56 292 \$
➤ Loisirs et culture.....	280 168 \$
➤ Frais de financement.....	<u>32 209 \$</u>

Total..... **2 275 554 \$**

Excédent de l'exercice..... **123 095 \$**

AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Amortissement.....	443 782 \$
Remboursement en capital.....	(200 941 \$)
Affectations.....	5 159 \$
Autres éléments de conciliation.....	8 000 \$

EXCÉDENT NET **175 082 \$**

Quant aux actifs immobilisés la valeur nette au 31 décembre 2013 est de 8 566 254 \$. En ce qui concerne la dette à long terme, elle s'élevait à la même date à 710 564 \$ comparativement à 911 505 \$ au 31 décembre 2012.

INDICATIONS PRÉLIMINAIRES SE RAPPORTANT AUX ÉTATS FINANCIERS 2014

Il est cependant toujours hasardeux, à deux mois de la fin d'une année fiscale, d'identifier de façon précise les besoins budgétaires pour achever celle-ci. Il faut demeurer très prudent dans l'affectation des crédits.

LES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE EN COURS (2014)

Au nombre des réalisations de 2014, notons les points suivants :

- Disposition des boues des bassins d'eaux usées
- Adoption des règlements d'urbanisme
- Asphaltage de la 12^e, de la 13^e Avenue et de la Ruelle de la Station
- Continuité de l'optimisation des infrastructures d'aqueduc et d'égouts
- Rapiéçage mécanisé sur l'ensemble du réseau routier
- Gravelage de plusieurs routes et chemins municipaux
- Pose de sel de déglacage comme abat-poussière dans les Rangs
- Traçage des lignes des routes municipales
- Traçage et balisage d'une piste cyclable et piétonnière en face de l'école
- Broyage des arbres le long de la Route Ladrière
- Application plus vigoureuse des règlements municipaux
- Règlement sur les gouttières
- Travaux de canalisation des eaux pluviales de la 1^{ère} Rue
- Règlement hors cours de l'expropriation de la servitude
- Achat d'un terrain à St-Fabien-sur-Mer
- Signalisation à St-Fabien-sur-Mer
- Nouvelle numérotation des résidences de St-Fabien-sur-Mer

LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES POUR LE BUDGET 2015

L'année 2015 comportera aussi différents autres travaux, notamment :

- Poursuite de l'optimisation des équipements d'aqueduc et d'égouts
- Réparation mécanisée des chemins à l'enrobé bitumineux
- Amélioration au Vieux Théâtre
- Épandage de chlorure de magnésium sur les routes de gravier
- Amélioration du réseau d'égouts sous la 6^e Avenue
- Collecte des matières compostables
- Développement domiciliaire derrière l'aréna
- Amélioration des équipements des parcs municipaux
- Mise aux normes du service incendie
- Révision des limites de vitesse dans la zone scolaire
- Débroussaillage Route Ladrière

Voilà donc les commentaires qu'il me fait plaisir de publier sur la situation financière de la municipalité de St-Fabien.

Le Conseil municipal, le directeur général et moi-même sommes disponibles pour répondre aux questions des contribuables.

En terminant je vous invite à assister à la réunion spéciale du Conseil qui aura lieu le **15 décembre 2014 à 20 heures** alors que les prévisions budgétaires 2015 seront livrées aux citoyens et citoyennes de la Municipalité. Vous êtes tous(es) invités(es) à y participer.

Marnie Perreault, maire

201411-002 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2014

Il est proposé par madame Julie Viel appuyé par monsieur Marius Coté et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2014 soit adopté.

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

- **CAUREQ :** Redistribution des excédents : 3 165,99 \$
- **LVM :** Rapport de l'étude géotechnique
- **CSST :** Rapport d'intervention
- **Recyc-QB :** Versement de la compensation : 23 649,70 \$
- **SHQ :** Approbation des états financiers 2013
- **SHQ :** États financier révisés 2011
- **CN :** Information à propos des opérations du CN

- **Postes Canada :** Remerciement pour la résolution sur les heures d'ouverture du bureau de St-Fabien
- **MRC Rimouski-Neigette :** Avis de motion éolien
- **CSST :** Classification 2015 : 1,79 \$/100\$ (1.84\$ en 2014)

201411-003 ARC : Autorisation d'un représentant autorisé : Mallette

il est proposé par monsieur Dave Pigeon
appuyé par madame Julie Viel
et résolu à l'unanimité
de donner à *Mallette s.e.n.c.r.l.* (NE : 116 769 126) une autorisation de niveau 2 pour leur permettre de traiter avec l'agence de revenu du Canada (ARC) en notre nom en ce qui concerne les activités de la Municipalité.

201411-004 DENIS BÉLANGER : Demande panneaux d'affichage

il est proposé par madame Suzanne Tremblay
appuyé par madame Dolorès Bouchard
et résolu à l'unanimité
que la municipalité de Saint-Fabien n'a pas l'intention d'annoncer d'entreprises privées et que si des panneaux sont installés dans le village ceux-ci annonceront les lieux publics comme par exemples : les parcs, l'aréna, la bibliothèque et le Vieux Théâtre.

201411-005 CLD RIMOUSKI-NEIGETTE: Demande d'appui

Considérant l'importance du développement économique local pour assurer la prospérité de toutes les régions du Québec ;

Considérant que le CLD est au cœur du développement économique local depuis 1998 et qu'il assume un rôle majeur et indispensable au développement de notre MRC et de nos municipalités ;

Considérant que le gouvernement du Québec, dans le Pacte fiscal transitoire 2015, entend couper le budget annuel accordé au développement économique local de 55 % (de 72 M \$ à 32 M \$) ;

Considérant que le gouvernement du Québec, dans le Pacte fiscal transitoire 2015, entend interdire aux MRC de transférer l'exercice de leur compétence en développement économique local à leur CLD ;

Considérant que ces décisions auront un impact négatif sur le développement économique de notre territoire et sur la qualité des services aux entrepreneurs de notre région ;

Considérant que notre MRC et nos municipalités n'ont pas été consultées par leurs associations municipales et n'ont pas approuvé le projet de Pacte fiscal transitoire 2015 ;

En conséquence,

Il est proposé par madame Suzanne Tremblay
appuyé par madame Julie Viel
et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Saint-Fabien

Dénonce l'intention du gouvernement du Québec de sabrer dans le financement du développement économique local;

Dénonce l'intention du gouvernement du Québec d'interdire aux MRC de confier l'exercice de leur compétence en développement économique local à leur CLD;

Réaffirme le rôle du CLD comme partenaire et acteur clé en matière de développement économique local;

Appuie le maintien du financement du développement économique local et la possibilité de confier l'exercice de cette compétence au CLD afin de préserver l'expertise et les services de qualité qui sont offerts aux entrepreneurs par des équipes compétentes et dévouées à leur milieu.

201411-006 CLUB OPT. ST-FABIEN/ST-EUGENE : Demande financière 2014-2015

il est proposé par monsieur Alain Jean
appuyé par monsieur Dave Pigeon
et résolu à l'unanimité
de donner 1000 \$ au *Club optimiste de Saint-Fabien / Saint-Eugène* pour subventionner les activités jeunesse de la Municipalité pour l'année 2014-2015.

201411-007 CLUB DES 50 ANS ET PLUS: Souper de Noël

Il est proposé par madame Julie Viel appuyé par monsieur Dave Pigeon et résolu à l'unanimité d'acheter 4 billets pour le souper du Club des 50 ans et plus de Saint-Fabien au montant de 20\$ chacun.

201411-008 FABRIQUE : Panier de Noël (500\$ en 2013)

Il est proposé par monsieur Alain Jean appuyé par madame Dolorès Bouchard et résolu à l'unanimité de donner 600\$ à la fabrique de Saint-Fabien pour les paniers de Noël 2014.

AFFAIRES COURANTES**201411-009 MAIRE SUPPLÉANT : Novembre, décembre 2014 et janvier 2015 : Suzanne Tremblay**

Il est proposé par monsieur Marius Coté appuyé par madame Dolorès Bouchard et résolu à l'unanimité de nommer madame Suzanne Tremblay au titre de maire suppléante jusqu'au lundi 2 février 2015 inclusivement.

201411-010 ADOPTION : Projet de règlement N° 477 : Concernant la rémunération et l'allocation de dépenses des élus municipaux

Il est proposé par monsieur Marius Coté appuyé par monsieur Alain Jean et résolu à l'unanimité que le projet de règlement portant le numéro 477 est et soit adopté, et qu'il soit décrété par ce règlement, ce qui suit :

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN

**PROJET DE REGLEMENT N° 477
CONCERNANT LA RÉMUNERATION ET L'ALLOCATION DE DÉPENSES DES ÉLUS
MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE conformément à l'article 2 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, le conseil d'une municipalité peut fixer la rémunération de son maire et de ses autres membres ;

ATTENDU QUE la Municipalité verse actuellement une rémunération de base de 9 266,36 \$ plus une allocation de dépenses de 4 633,18 \$ pour une somme totale annuelle de 13 899,54 \$ au maire et une rémunération de base de 3 088,79 \$ plus une allocation de dépenses de 1 544,39 \$ pour une somme totale annuelle de 4 633,18 \$ pour chacun des conseillers ;

ATTENDU QU' qu'un avis public sera donné conformément à l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur Marius Coté et appuyé par Monsieur Alain Jean

ET UNANIMEMENT RESOLU que le projet de règlement portant le numéro 477 est et soit adopté, et qu'il soit décrété par ce règlement, ce qui suit :

Article 1 TITRE

Le présent règlement porte le titre de « *Projet de Règlement concernant la rémunération et l'allocation de dépenses des élus municipaux* ».

Article 2 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 3 TERMINOLOGIE

3.1 Rémunération de base : signifie le traitement offert au maire et aux conseillers en guise de salaire pour les services rendus à la Municipalité.

3.2 Allocation de dépenses : correspond à un montant égal à la moitié du montant de la rémunération de base.

3.3 Remboursement de dépenses : signifie le remboursement d'un montant d'argent à la suite des dépenses réelles occasionnées pour le compte de la Municipalité par l'un des membres du Conseil.

Article 4 RÉMUNÉRATION DE BASE POUR LE MAIRE

La rémunération de base pour le maire est fixée à :

- 4.1 11 200,00 \$ pour l'exercice financier 2015 ;
- 4.2 11 433,33 \$ pour l'exercice financier 2016 ;
- 4.3 et à 12 000,00 \$ pour l'exercice financier 2017.

Article 5 RÉMUNÉRATION DE BASE DES CONSEILLERS

La rémunération de base pour le maire est fixée à :

- 5.1 3 733,33 \$ pour l'exercice financier 2015 ;
- 5.2 3811,11 \$ pour l'exercice financier 2016 ;
- 5.3 et à 4000,00 \$ pour l'exercice financier 2017.

Article 6 Tout membre du conseil de la Municipalité reçoit, en plus de la rémunération de base ci-haut mentionnée, une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération de base décrétée selon l'article 4 pour le maire et l'article 5 pour chacun de conseillers, conformément à l'article 19 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*. Cette allocation est versée à titre de dédommagement pour la partie des dépenses inhérentes à la fonction que le membre ne se fait pas remboursée conformément au chapitre III de cette même loi.

Article 7 INDEXATION DE LA RÉMUNÉRATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Pour les années subséquentes, le montant mentionné aux articles 4, 5 et 6 seront indexés à la hausse pour chaque exercice financier, conformément à l'indice des prix à la consommation établi annuellement par Statistique Canada.

Article 8 LES MODALITÉS DE VERSEMENT

La rémunération décrétée selon les articles 4, 5 et 6 sera versée à chacun des membres du Conseil municipal le 31 mars, le 30 juin, le 30 septembre et le 31 décembre de chaque année.

Article 9 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES : AUTORISATION PRÉALABLE

Chaque membre du conseil peut recevoir un remboursement de dépenses d'actes pour le compte de la Municipalité pourvu qu'une autorisation préalable à poser l'acte et à fixer la dépense soit donnée par le Conseil.

Tout demande de remboursement de dépenses doit être appuyée par des pièces justificatives.

Article 10 ABROGATION DES RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS

Le présent règlement annule et remplace tous les règlements antérieurs concernant la rémunération des élus municipaux.

Article 11 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2015 conformément à la *Loi*.

ADOPTÉ À SAINT-FABIEN PAR LA RÉOLUTION NO 201411-010

CE 3^{IÈME} JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE 2014

Marnie Perreault,
Maire

Yves Galbrand,
Directeur général et secrétaire-trésorier

AVIS DE MOTION : Règlement N° 477 : Concernant la rémunération et l'allocation de dépenses des élus municipaux

Madame Julie Viel dépose un avis de motion que règlement N° 477 *Concernant la rémunération et l'allocation de dépenses des élus municipaux* soit adopté à une prochaine séance.

201411-011 MTQ : Nivelage Route 132 et état du pont du chemin de la fonderie

Il est proposé par monsieur Dave Pigeon appuyé par madame Dolorès Bouchard et résolu à l'unanimité

de demander au *Ministère des Transports du Québec* de réparer les dommages, occasionnés par le nivelage de cet automne, faits aux accès des résidences de la route 132. De plus, suite à une visite au pont du Chemin de la Fonderie, il a été décelé que les cages de la structure du pont sont pourries et que celui-ci commence à s'affaisser dangereusement. En conséquence, une intervention rapide semble requise.

201411-012 PG SOLUTIONS : Commandes de formulaires : 280 \$

Il est proposé par madame Julie Viel appuyé par monsieur Marius Côté et résolu à l'unanimité

d'acheter les formulaires requis pour la taxation de 2015 au montant de 280 \$ chez PG Solutions.

201411-013 BUREAU MUNICIPAL : Achat lumières de Noël

Il est proposé par madame Suzanne Tremblay appuyé par monsieur Dave Pigeon et résolu à l'unanimité

de faire l'achat de décorations de Noël pour le bureau municipal.

201411-014 SALLE DU CONSEIL : Plancher

Il est proposé par madame Dolorès Bouchard appuyé par monsieur Dave Pigeon et résolu à l'unanimité

de demander une soumission à 3 installateurs pour le recouvrement du plancher de la salle du Conseil municipal.

201411-015 PARTY DE NOËL : Jeudi 11 décembre

Il est proposé par madame Dolorès Bouchard appuyé par madame Suzanne Tremblay et résolu à l'unanimité

de demander des soumissions pour le souper de Noël des employés et des bénévoles.

201411-016 MATIÈRES RÉSIDUELLES : Contrat de cueillette

Il est proposé par monsieur Alain Jean appuyé par madame Suzanne Tremblay et résolu à l'unanimité

de donner le contrat de collecte des matières résiduelles pour 2015, 2016 et 2017, au plus bas soumissionnaire conforme lors de l'ouverture des soumissions le mercredi 29 octobre 2014, à la firme *Gaudreau Environnement Inc.* au montant de 243 640,87 \$ plus taxes pour la durée du contrat.

COMITÉ DE LA MER

201411-017 Il est proposé par monsieur Marius Côté appuyé par madame Dolorès Bouchard et résolu à l'unanimité

de demander aux résidents de la Mer d'apporter une attention particulière à l'application de la réglementation en ce qui concerne notamment les haies, les clôtures, l'installation de balises pour la saison hivernale de façon à assurer la sécurité des piétons et la libre circulation des différents types de véhicules.

CULTURE ET LOISIRS

201411-018 SÉPARATEUR D'HUILE : Changement + ajout de filtre

Il est proposé par monsieur Alain Jean appuyé par madame Dolorès Bouchard et résolu à l'unanimité

de donner à la firme *CIMCO Réfrigération* le mandat d'exécuter l'inspection et les réparations requises sur le refroidisseur de saumure selon la soumission du 16 octobre 2014 au montant de 8 900 \$ plus taxes.

201411-019 RÉGULVAR : Contrat d'entretien : 1 250\$ par année : 1 ou 3 ans

Il est proposé par madame Suzanne Tremblay
appuyé par madame Julie Viel
et résolu à l'unanimité
de renouveler le contrat de support des équipements de contrôles numériques du pavillon des loisirs
à la firme *Régulvar Inc.* pour 3 ans au montant de 1 250 \$ plus taxes par année.

201411-020 VIEUX THÉÂTRE : Demande au pacte rural

Il est proposé par Madame Suzanne Tremblay
appuyé par Madame Dolores Bouchard
et résolu à l'unanimité
d'appuyer la demande de la *Corporation du Vieux Théâtre de Saint-Fabien* au Pacte rural pour l'achat
d'équipements numériques pour le Vieux Théâtre de Saint-Fabien.

201411-021 VIEUX THÉÂTRE : Engagement financier

Il est proposé par monsieur Marius Coté
appuyé par madame Dolorès Bouchard
et résolu à l'unanimité
de créer un fond réservé à partir de l'exercice financier 2015 de 50 000 \$ par année pour 3 ans à titre
d'engagement financier pour le projet de réfection du Vieux Théâtre de Saint-Fabien.

201411-022 FÊTE DE NOËL : Subvention (300\$ en 2013)

Il est proposé par madame Julie Viel
appuyé par monsieur Alain Jean
et résolu à l'unanimité
de donner 300 \$ aux *Loisirs Saint-Fabien* pour l'achat de cadeaux pour la fête de Noël des jeunes
2014.

DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE

Aucun point traité lors de cette séance

ÉCONOMIE

Aucun point traité lors de cette séance

FAMILLES ET AINÉS

Aucun point traité lors de cette séance

INCENDIE**201411-023 ACHATS : Pompe portative**

Il est proposé par madame Julie Viel
appuyé par madame Dolorès Bouchard
et résolu à l'unanimité
d'acheter une pompe portative d'un montant maximum de 6 862 \$ plus taxes qui est la montant de
la soumission reçue de la *MRC Rimouski-Neigette*.

TRAVAUX PUBLICS**201411-024 DÉNEIGEUSES : Traitement à l'huile : 325 \$ chaque taxes incluses**

Il est proposé par monsieur Marius Coté
appuyé par monsieur Dave Pigeon
et résolu à l'unanimité
de faire traiter à l'huile les deux (2) saleuses-déneigeuses chez Multi-Mécanique au montant 325 \$
chacune taxes incluses.

201411-025 TECQ : Résolution

Attendu que :

- la Municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;*
- la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui la concernent pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des *Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;*

Il est proposé par monsieur Marius Coté
appuyé par monsieur Dave Pigeon
et résolu à l'unanimité

que :

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui la concernent ;
- la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;
- la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des *Affaires municipales et de l'Occupation du territoire* de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des *Affaires municipales et de l'Occupation du territoire* ;
- la Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à **28 \$** par habitant par année, soit un total de **140 \$** par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- la Municipalité s'engage à informer le ministère des *Affaires municipales et de l'Occupation du territoire* de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

201411-026

PRIMEAU : Résolution

- Considérant que** la Municipalité est alimentée par une eau de surface provenant du lac Pitchemin et que cette eau est traitée par une usine de traitement construite en 1999 ;
- Considérant qu'** un nouveau règlement sur la qualité de l'eau potable est en vigueur depuis la construction de l'usine, et que la Municipalité doit respecter les nouvelles exigences environnementales ;
- Considérant que** la Municipalité doit s'assurer que les résidents bénéficient d'une eau potable de qualité conforme aux normes du « *Règlement sur la qualité de l'eau potable* » ;
- Considérant que** l'étude de mise à niveau des installations d'eau potable réalisée par BPR, et déposée en février 2014, démontre que le traitement existant ne respecte pas la nouvelle réglementation et qu'une mise aux normes des ouvrages s'impose ;
- Considérant que** les travaux requis impliquent notamment l'agrandissement de l'usine, l'ajout d'un troisième filtre, des modifications importantes au système de contrôle et au système de dosage, l'ajout d'un système de désinfection UV, l'installation d'un système de dégazage pour les THM, ainsi que plusieurs interventions et travaux connexes aux installations existantes ;
- Considérant que** la Municipalité a investi des coûts importants en 1999 pour construire l'usine de traitement existante et qu'elle ne peut réaliser le projet de mise aux normes sans obtenir d'aide financière adéquate et majorée;
- Considérant** la capacité de payer des citoyens concernés par le projet et de l'ensemble de la Municipalité;
- Considérant que** la Municipalité n'a reçu aucune confirmation d'aide financière pour son projet dans le programme d'aide financière précédent;
- Considérant qu'** un nouveau programme d'aide financière a été récemment mis sur pied, soit le « *Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU)* »;

Par conséquent,

Il est proposé par monsieur Alain Jean
appuyé par monsieur Dave Pigeon
et résolu à l'unanimité

- Que** la municipalité de Saint-Fabien présente son projet d'alimentation en eau potable dans le volet 1 du programme d'infrastructures « PRIMEAU » ;
- Que** la municipalité de Saint-Fabien confirme que le projet est autorisé par le conseil municipal, et ne contrevient à aucun règlement ;
- Que** la municipalité de Saint-Fabien s'engage à payer sa part des coûts admissibles ;
- Que** la municipalité de Saint-Fabien demande un taux d'aide financière bonifié afin de permettre l'acceptation du projet selon la capacité de payer des citoyens ;
- Que** la municipalité de Saint-Fabien autorise M. Yves Galbrand, directeur général, à signer le formulaire de présentation du projet et tout document relativement à cette demande d'aide au programme « PRIMEAU » ;
- Que** la municipalité de Saint-Fabien confirme que son mandataire est la firme BPR, qu'il est autorisé à préparer et à présenter la demande d'aide au programme « PRIMEAU », et qu'il est également autorisé à représenter techniquement la Municipalité auprès du MAMOT.

201411-027 **RENCONTRE EMPLOYÉS : Déjeuner avec les employés : jeudi 13 novembre**

Il est proposé par madame Dolorès Bouchard
appuyé par monsieur Alain Jean
et résolu à l'unanimité
d'autoriser l'organisation d'un déjeuner au *Resto-Motel Bon Voyage* le jeudi 13 novembre 2014 avec les employés de voirie et de l'aréna pour discuter de différents sujets tels que la CSST et les diverses politiques en vigueur à la Municipalité.

201411-028 **VIEUX CAMION DE POMPIER : Inspection annuelle et mise en vente**

Il est proposé par madame Suzanne Tremblay
appuyé par monsieur Dave Pigeon
et résolu à l'unanimité
de faire inspecter le camion GMC 1975 et de le mettre en vente.

201411-029 **4^E RANG DE ST-EUGÈNE : Ajout à la résolution 201404-026**

Attendu que chaque municipalité reste responsable de ses routes;

Attendu que l'ouverture du 4^e rang n'est pas prioritaire;

Il est proposé par madame Suzanne Tremblay
appuyé par monsieur Dave Pigeon
et résolu à l'unanimité

que la municipalité de Saint-Fabien déneigera le 4^e rang de Saint-Eugène-de-Ladrière seulement après que toutes les autres routes de la Municipalité seront sécurisées et demandera à la municipalité de St-Eugène-de-Ladrière de faire parvenir une lettre aux résidents du 4^e rang pour leur expliquer la procédure à suivre : prendre contact avec les autorités de St-Eugène-de-Ladrière en cas de problèmes avec l'entretien du chemin et non avec les employés de la municipalité de Saint-Fabien.

URBANISME

Aucun point traité lors de cette séance

201411-030 **APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par monsieur Dave Pigeon
appuyé par madame Suzanne Tremblay
et résolu à l'unanimité
que les comptes du mois d'octobre 2014 dont la liste est conservée aux archives sous le numéro 3-19 au montant de 120 897,57 \$ soient approuvés. Ladite liste comprend les numéros de chèques 4134 à 4171.

DIVERS

Aucun point traité lors de cette séance

CERTIFICATION DE LA DISPONIBILITÉ DES FONDS

Je soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la municipalité de St-Fabien dispose des fonds suffisants pour pourvoir aux paiements desdits comptes.

APPROBATION DES RÉOLUTIONS PAR LE MAIRE

Je soussignée, madame Marnie Perreault, maire de la municipalité de St-Fabien, approuve par ma signature, chacune des résolutions au procès-verbal.

201411-031 **FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par madame Suzanne Tremblay
appuyé par monsieur Alain Jean
et résolu à l'unanimité
que la séance soit levée à 20h54.

Maire

Directeur général / Sec.-trésorier

